

BARAMPAMA Athanase

10

GP

Lettre

26 Mars 1960

Service de l'Enseignement USA
Entré le 2 AVR. 1960
Classement n° 0603
Dossier 016
Répondu par n° 81
du 19

Kitaramuka, le 16 mars 1960.

Monsieur le Chef du Service Provincial
de l'enseignement,
B.P. 206,
U s u m b u r a .

Monsieur le Chef,

Sous ce pli, je vous prie de trouver
ma demande de participation à l'examen du jury central ainsi
que les certificats et annexes nécessaires.

g
Veuillez agréer, Monsieur le Chef, mes salutations très
distinguées.

A. Barampama
A. Barampama.

A. Barampama
Mission Catholique
Kitaramuka par Ngozi.

Kitaramuka, le 16 mars 1960.

Le soussigné :

Nom et prénom : BARAMPAMA ATHANASE

Profession : MONITEUR D'ENSEIGNEMENT

Etat Civil : CELIBATAIRE

Lieu et date de naissance : COLLINE MUFUMYA, CHEFFERIE BUYENZI, TERRITOIRE DE NGOZI *le 1957*

Résidence : SOUS-CHEFFERIE KITARAMUKA, MISSION DE KITARAMUKA, TERRITOIRE DE KITEGA.

déclare vouloir subir en 1960 l'examen du jury central prévu pour la 4^e catégorie : CYCLE DE L'ECOLE SECONDAIRE MODERNE NORMALE (6 années).

Il désire être examiné en langue indigène kirundi et en religion Catholique.

Il a accompli les études suivantes :

- 1° école primaire à Katara
- 2° école de Moniteurs (4 ans) à Gitega
- 3° école normale - section pédagogique - au groupe scolaire d'Astrida. (3 ans)

Il joint à la présente demande :

- 1° un certificat de résidence
- 2° un certificat de bonne vie et moeurs
- 3° les textes des morceaux devant servir à l'épreuve orale de français
- 4° un certificat médical.

Il désire que la convocation d'examen lui soit adressé à la mission de Kitaramuka, diocèse de Ngozi, soit donc :

Mr Athanase Barampama
Mission Catholique,
Kitaramuka - par Ngozi.

(signature)

A. Barampama

A. Barampama.

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA.

----- : -----

CERTIFICAT DE RESIDENCE.

Le Soussigné, Administrateur Territorial Assistant à Kitega, certifie que Monsieur BARAMPAMA Athanase, fils de Ciza Jean (e.v.) et de Muhoroye Calamanda (e.v.), originaire de la Colline Mufumya, sous-chefferie Mufumya, chefferie du Buyenzi, Territoire de Ngozi, Moniteur du Service de l'Enseignement, réside à la Mission Catholique de Kitaramuka, chefferie du Bweru, Territoire de Kitega.-

Kitega, le 19 Mars 1960.

A. DEMIN, -



CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE.

Le Soussigné, Administrateur Territorial Assistant à Kitega, certifie que Monsieur BARAMPAMA Athanase, fils de Ciza Jean (e.v.) et de Muhoroye calamanda (e.v.), originaire de la colline Mufumya, sous-cheffeir Mufumya, Chefferie du Buyenzi, Territoire de Ngozi, Moniteur du Service de l'Enseignement, résidant à la Mission Catholique de Kitaramuka, chefferie du Bweru, Territoire de Kitega, n'a pas été et n'est pas l'objet de poursuites judiciaires devant le Tribunal de Résidence et de Police de Kitega, jouit d'une bonne conduite, vie et moeurs.-

Kitega, le 19 Mars 1960.

A. DEMIN, -



Textes des morceaux devant servir à
l'épreuve orale en français :

- 5 1. Le Coche et la Mouche (La Fontaine) littérature expliquée p. 126
- 4 2. Le Bourgeois gentilhomme (Molière), l.e. p. 113
- 1 3. Le corridor de la tentation (Voltaire) l.e. p. 215
- 3 4. Le parasite (extrait de Gil Blas de Le Sage) l.e. p. 252
- 6 5. Le sol Natal (Chateaubriand) l.e; p. 299
- 2 6. La solidarité (Jules Lemaitre) l.e; p. 540

Certificat Médical.

Je soussigné, L. VOLANT, médecin
du Gouvernement, déclare avoir examiné
et radioscopie le nommé BARAMPAMA
Alhanane et avoir constaté que son état
de santé est bon.

Kitepa, 21 mars 1960



Dr. L. VOLANT